

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

AMENDEMENT

N° CF1949

présenté par
M. Labaronne

ARTICLE 49

ÉTAT B

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.